



**Assemblée communale ordinaire de la Commune de Vuisternens-dt-Romont  
Du lundi 12 mai 2014 convoquée pour 20h00 à la salle communale à La Joux**

<u>Présidence :</u>	<i>M. Jean-Bernard Chassot, syndic</i>
<u>Citoyennes et citoyens actifs :</u>	<i>1'545 convoqués par voie de « tout ménage »</i>
<u>Citoyennes et citoyens présents :</u>	<i>69 – ( 4.47 %) compris les membres du conseil communal</i>
<u>Scrutateurs nommés :</u>	<i>M. Robert Clerc pour la table côté café M. Conrad Oberson pour la table centrale et la table du Conseil communal M. Vincent Castella pour la table côté vitrage</i>
<u>Citoyennes et citoyens excusés :</u>	<i>Mme Juliette Tardent, conseillère communale MM. Bernard Margueron membre de la commission scolaire, Jean-Marc Mornod président de paroisse et Jean-Claude Dumas membre de la commission financière.</i>
<u>Tractanda :</u>	<i>Selon convocation du 29 avril 2014</i>

Ouverture de l'assemblée par M. Jean-Bernard Chassot, Syndic ;

Monsieur le Député, Citoyennes et Citoyens de Vuisternens-devant-Romont, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal a le plaisir de vous saluer et vous accueillir à La Joux pour cette assemblée communale convoquée selon les dispositions de la loi sur les communes et par une insertion dans la feuille officielle du 25 avril 2014

Votre présence démontre l'intérêt porté à votre commune et nous vous en remercions.

Bienvenue également aux nouveaux citoyens qui sont présents pour la première fois, qu'ils soient arrivés récemment ou des jeunes de 18 ans ayant obtenu leur droit de citoyenneté.

Avant de déclarer l'assemblée ouverte, M. le Syndic demande s'il y a des remarques ou des observations concernant la convocation et l'ordre du jour de cette assemblée. Ce n'est pas le cas.

Les scrutateurs étant nommés, l'assemblée peut délibérer selon l'ordre du jour, il est 20h02

\*\*\*\*\*

**1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 09 décembre 2013**  
**► Approbation**

Ce procès-verbal était à disposition au bureau de l'administration communale et sur le site Internet pour celles et ceux qui désiraient en prendre connaissance, raison pour laquelle il ne sera pas lu.

Aucune remarque n'étant signalée, le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter ce procès-verbal en levant la main.

**Vote : Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 09 décembre 2013**

**♦ Le PV est approuvé à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

## 2. Comptes 2013

**2.01.** Présentation des comptes de fonctionnement et d'investissements

**2.02.** Rapport de la Commission financière sur la base du rapport de l'organe de révision

**2.03.** Approbation

● M. le Syndic rappelle que les comptes ont été envoyés par voie de tout ménage et ajoute qu'ils se soldent par un bénéfice de Fr. 4'312.90

Il y aura tout d'abord la lecture des comptes de fonctionnement et ensuite la lecture des comptes d'investissements avant que la commission financière donne connaissance de son rapport.

Il passe ensuite la parole au responsable des finances, M. Jérôme Bifrare qui fournira toutes les explications utiles.

Chacun aura tout loisir de poser des questions après lecture de chacun des différents chapitres.

**2.01.** M. Jérôme Bifrare débute son exposé en confirmant que les comptes se bouclent avec des chiffres en noir.

Il passe en revue les différents chapitres en détaillant tous les comptes qui se soldent par une différence significative par rapport au budget et les commente.

● Comme il n'y a pas de question, M. le Syndic remercie M. Jérôme Bifrare pour son exposé détaillé et lui redonne la parole pour passer en revue le compte des investissements.

● M. Jérôme Bifrare donne toutes les explications utiles et relève que les subventions AF (Améliorations foncières), pour la rénovation des routes communales d'Estévenens-Dessus et La Magne-Sommentier n'ont pas encore été payées.

Il ajoute que la commune a vu sa participation financière réduite de près de Frs 80'000.- dans le dossier du tracé de la route cantonale Romont-Vaulruz, secteur Vuisternens-Croisée de Sâles, le montant budgétisé était de Frs 350'000.- et le coût réel arrêté à Frs 270'800.-

● Comme il n'y a pas de question, M. le Syndic remercie M. Jérôme Bifrare pour ses explications et ajoute que pour les travaux d'aménagement d'une salle de classe supplémentaire et d'un local pour le bureau de la responsable dans le centre scolaire, la DICS accordera une subvention, laquelle doit encore être chiffrée.

**2.02.** M. le Syndic passe de suite la parole au président de la commission financière, M. Dominique Butty, pour la lecture du rapport.

● M. Dominique Butty donne lecture du rapport qui mentionne que les comptes annuels sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux et que sur la base de cet examen, la commission financière propose à l'assemblée d'approuver les comptes annuels 2013 soumis.

**2.03.** M. le Syndic remercie M. Dominique Butty et demande aux citoyennes et citoyens d'approuver ces comptes par mains levées. Les membres du Conseil communal s'abstiennent de voter en référence à l'art. 18 de la LCo.

### ◆ Approbation des comptes annuels 2013

**L'assemblée approuve les comptes 2013 à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

### 3. Crédit d'investissement pour le réseau routier – Approbation

● M. le Syndic : La commune compte un peu plus de 50 km de routes communales et certains tronçons se détériorent et méritent des réfections importantes, lesquelles ne sont pas réalisables par le biais du compte de fonctionnement ordinaire.

La proposition soumise est la réfection de cinq tronçons pour un montant de Frs 3'200'000.-  
Ces tronçons sont les suivants :

- Les Ecasseys – Sommentier (croisée Route du Mottex – Route de La Tourbière)
- Sommentier – Vuisternens (Route du Mottex – Route de Sommentier 50 à hauteur du centre scolaire)
- Sommentier – Lieffrens (croisée Route de la Magne jusqu'à Lieffrens – secteur des Chaffaz)
- Estévenens dessous – Estévenens dessus
- La route du Mont à Villariaz (route conduisant aux fermes Alexis Gobet et Gérard Clerc)

Les AF ont été consultées pour l'obtention de subventions et sur l'ensemble des tronçons, les subventions de la Confédération et du Canton se montent à Frs 1'200'000.- Il restera à charge de la commune un solde de Frs 2'000'000.- Ce projet devrait se réaliser sur trois ans.

Les AF entrent en matière pour autant que les travaux n'aient pas débuté avant l'obtention de leur accord et pour obtenir leur accord, il faut que les travaux aient été attribués, raison pour laquelle ce crédit est demandé ce printemps dans le but de pouvoir réaliser le premier tronçon en 2015.

Le plan de financement projeté est le suivant : Coût brut Frs 3'200'000.-, subventions AF fédérales et cantonales attendues Frs 1'200'000.-, reste à charge de la commune Frs 2'000'000.-

Le mode de financement se fera par le biais d'un emprunt bancaire, lequel générera des charges de fonctionnement de Frs 200'000.- par année (intérêts Frs 60'000.- et amortissement Frs 140'000.-)

D'autres tronçons, en moins mauvais état, seront réfectionnés par le système de reflachage et pris en charge par le compte de fonctionnement.

● M. François Castella demande si dans le projet de réfection de la route de Lieffrens, il sera tenu compte du remaniement parcellaire proposé par la commune de Siviriez ?

● M. le Syndic répond qu'effectivement le Conseil communal a été informé de ce remaniement parcellaire et ajoute qu'il y aura également, lors des travaux de réfection de la route, la pose de la canalisation pour l'épuration des eaux usées des secteurs pas encore épurés.

Comme il n'y a pas d'autre question, la parole est donnée au président de la commission financière, M. Dominique Butty, pour la lecture du rapport.

● M. Dominique Butty énumère quatre points pour lesquels il s'interroge, à savoir qu'il ne partage pas les mêmes priorités que celles proposées par le Conseil communal, qu'il regrette que le tronçon de la route de Villaraboud ne fasse pas partie du lot, que cela générera déjà des charges financières non prévues en 2014 et que cet investissement aura une incidence sur la fiscalité.

Par la suite il donne lecture du rapport qui préavise favorablement cet investissement et demande à l'assemblée d'approuver cet objet du tractanda.

● M. le Syndic remercie M. Dominique Butty et propose à l'assemblée de passer au vote.

◆ **Vote : L'assemblée accepte le crédit de Frs 3'200'000.-, moins les subventions AF fédérales et cantonales accordées pour un montant de Frs 1'200'000.-, à une forte majorité.**

\*\*\*\*\*

#### 4. Crédit d'investissement pour l'assainissement de la butte de tir – Approbation

● M. le Syndic : Dans le cadre de la loi sur la protection de l'environnement, les propriétaires d'infrastructures ayant servi aux tirs militaires doivent assainir les installations dans un délai donné dans le but de bénéficier des subventions fédérales et cantonales.

La Confédération finance ces travaux à hauteur de Frs. 8'000.- par cible (8 cibles) et le Canton à hauteur du 60% du montant alloué par la Confédération, soit un total de Fr. 102'400.- (8 x 8'000.- + 60% de 64'000.- = 102'400.-).

L'assainissement a été devisé à Frs 250'000.- et si l'on soustrait les subventions précitées, il restera à charge de la commune un montant de Fr. 147'600.-

M. le Syndic communique les incidences financières sur le budget de fonctionnement, à savoir un intérêt sur passif de Fr. 4'428.- plus un amortissement de Fr. 5'904.-, soit un coût annuel de Fr. 10'332.- Le financement sera assuré par les comptes bancaires ou par un emprunt si nécessaire.

● M. Jean-Daniel Girard demande si cet assainissement nécessite l'enlèvement de la terre ? *Réponse, oui la terre contaminée sera acheminée vers des sites prévus à cet effet.*

● M. Dominique Borcard demande si la surface enlevée est définie préalablement ? *Réponse, oui en fonction des prélèvements effectués.*

● M. Vincent Castella demande ce qu'il va advenir du stand de tir ? *Réponse, ce stand était propriété de la société de tir qui l'a vendu récemment à un particulier.*

● Comme il n'y a pas d'autre question, la parole est donnée au président de la commission financière, M. Dominique Butty, pour la lecture du rapport.

La commission financière préavise favorablement cette demande de crédit et soumet son rapport à l'assemblée pour approbation.

● M. le Syndic remercie M. Dominique Butty et propose à l'assemblée de passer au vote.

◆ **Vote : L'assemblée accepte le crédit de Frs 250'000.- moins la subvention fédérale et cantonale accordée de Frs 102'400.-, à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

#### 5. Règlement relatif à la gestion des déchets, modification de l'article 17 - Approbation

● M. le Syndic rappelle que ce règlement a été approuvé lors de la dernière assemblée mais les services de l'Etat ont demandé de clarifier l'article 17 dudit règlement. Il passe de suite la parole à Mme Chantal Oberson, responsable du dicastère.

● Mme Chantal Oberson : Le Service de l'environnement a demandé de rajouter à l'article 17 « perception de la taxe de base », les entreprises en plus des personnes ayant un logement dans la commune. Dès lors, pour combler cette lacune, le nouvel article est formulé comme suit :  
« La taxe de base est perçue annuellement auprès de chaque personne ou entreprise ayant un logement ou une activité sur le territoire communal ».

● Comme il n'y a pas de question, M. le Syndic remercie Mme Oberson pour ses explications et propose à l'assemblée de passer au vote.

◆ **Vote : L'assemblée accepte cette modification à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

## 6. Règlement relatif à l'école maternelle « Les Petits Lutins » à Villariaz - Approbation

● M. le Syndic rappelle que ce tractanda avait été retiré de l'ordre du jour lors de la dernière assemblée, car la commune n'avait pas reçu le feedback du SEJ (Service de l'enfance et de la jeunesse).

Ce règlement pouvait être consulté au bureau communal ou sur le site internet, c'est pourquoi il ne sera en principe pas lu, sauf si quelqu'un en demande la lecture, ce qui n'est pas le cas.

M. le Syndic commente brièvement les paragraphes ainsi que le montant de la subvention communale prévue, soit 30% par enfant pour une tranche par semaine, 20% par enfant pour deux tranches par semaine et 10 % par enfant pour trois tranches par semaine.

La gestion de cette école maternelle est confiée à une commission de gestion dont la présidence est assurée par M. Jérôme Bifrare, conseiller communal.

● Mme Evelyne Girard demande si cette école maternelle peut être assimilée à une garderie ?

● M. Jérôme Bifrare répond par la négative car il ne s'agit pas d'une prestation extra-familiale, mais d'une école permettant aux jeunes enfants de s'habituer à vivre quelques heures par semaine en groupe, ceci en dehors du cercle familial. Cela facilite leur préparation pour l'entrée en classe enfantine.

● Comme il n'y a pas d'autre question, M. le Syndic propose à l'assemblée de passer au vote.

Les membres du Conseil communal s'abstiennent de voter en référence à l'art. 18 de la LCo.

◆ **Vote : L'assemblée accepte ce règlement à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

## 7. Donation de la chapelle St-Garin à la Paroisse de Vuisternens-dt-Romont – Approbation

● M. le Syndic donne les explications suivantes :

Jusqu'en 1956, La Neirigue faisait partie de la paroisse de Vuisternens-devant-Romont et à cette époque, lors de la construction de la nouvelle église de Berlens, les paroissiens avaient été appelés à se diriger vers Berlens afin d'apporter un financement supplémentaire pour cet édifice, mais certains paroissiens sont restés fidèles à la paroisse de Vuisternens.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2004, l'ancienne commune de La Neirigue a fusionné avec la commune de Vuisternens, issue elle-même de la fusion des huit, une année auparavant.

Dans les années 2000/2002, lors de la séparation des biens Eglise/Canton/Commune, la commune de La Neirigue avait renoncé à donner sa chapelle à la paroisse de Berlens, ses paroissiens étant divisés et préférant se prononcer sur le sort de la commune avant de se déterminer sur celui de la paroisse.

Il y a trois ans, un mécène a proposé de financer la restauration extérieure de la chapelle. Cette restauration réalisée, le Conseil communal a pensé qu'il était temps de remettre cette chapelle à la paroisse de Vuisternens si ses paroissiens l'acceptaient.

L'assemblée de paroisse de Vuisternens a porté à son ordre du jour de sa dernière assemblée ce point et l'assemblée a accepté de recevoir la chapelle St-Garin en donation de la part de la Commune.

Comme il n'y a pas de question, la parole est donnée au président de la commission financière pour la lecture du rapport.

● M. Dominique Butty donne lecture du rapport qui incite les citoyens à accepter cette donation.

- M. le Syndic remercie Monsieur Dominique Butty pour la lecture du rapport et demande à l'assemblée d'accepter de léguer la chapelle St-Garin, pour Fr. 1.- symbolique, à la Paroisse de Vuisternens-devant-Romont.

◆ **Vote : L'assemblée accepte cette donation pour Fr. 1.- symbolique à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

## 8. Divers

- M. le Syndic informe l'assemblée que dans le courant de l'année, l'extinction de l'éclairage public sera mise en œuvre durant la nuit, entre minuit et cinq heures. Seuls quelques lampadaires situés à des endroits spécifiques tels que les intersections ou les passages piétons seront maintenus. La population sera informée par voie de tout ménage de la mise en œuvre de cette modification.
- M. Dominique Butty aimerait que les cloches de l'église s'arrêtent également de sonner chaque quart d'heure durant ce même horaire !
- Comme il n'y a pas d'autre intervention, M. le Syndic remercie ses collègues du Conseil communal pour leur travail considérable ainsi que toutes les personnes présentes pour leur participation active à cette assemblée. Il souhaite au nom du Conseil communal et en son nom personnel, à toutes et à tous un bel été.

Il rappelle la traditionnelle agape et clôt l'assemblée, il est 21h15

---

Le secrétaire

H. Oberson

Le syndic

J.-B. Chassot

---